Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-74_11_2026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 novembre à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Jean GOUZIEN, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Marina MITH, Tiphanny PETTON, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND
Absents excusés : Marie-Paule STÉPHAN, Rachel GRÜNWEISER, Jean-Patrice BERNARD, Joël RICHARD
Ont donné procuration : Marie-Paule STÉPHAN à Olivier LE GALL, Rachel GRÜNWEISER à Cédric CAÏN, Jean-Patrice BERNARD à Christophe MONTFORT, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND
Secrétaire de séance : Christophe MONTFORT
Date de convocation : 4 novembre 2026
Date de transmission au contrôle de légalité : 13 novembre 2026
Date d'affichage : 13 novembre 2026

N° 74-11-2026 – LOCAL DE TRI POSTAL – AÉROGARE – MISE A DISPOSITION ET DÉTERMINATION LOYER

Rapporteur : M. le Maire

Le local de tri postal prévu dans le cadre des travaux de l'aérogare est achevé. Il comprend un local de 36,50 m² et un espace commun, de 20,40 m², partagé avec l'aérodrome, où les agents disposent de sanitaires, de vestiaires et d'un espace pour se restaurer.
Afin de garantir la continuité de ce service essentiel à la population, notamment l'acheminement et la distribution quotidienne du courrier sur l'île, il est proposé de mettre ce local à disposition de La Poste par une convention temporaire.
La mise à disposition porterait sur le local de tri, cinq emplacements de stationnement situés à l'extérieur, ainsi que l'accès aux parties communes de l'aérogare.
Le loyer proposé est établi sur la base d'une surface pondérée de 46,70 m², correspondant aux 36,50 m² de surface privative augmentés de 50 % des 20,40 m² de surface commune, au tarif de 12 € par m² pondéré et par mois. Il se décompose comme suit :

Désignation	Montant mensuel
Loyer d'occupation (46,70 m² pondérés × 12 €)	560 €
Stationnement (5 places)	50 €
Charges forfaitaires (internet, électricité, chauffage, déchets)	120 €
Total mensuel	**730 €**
Soit par trimestre, payable d'avance	2 190 €
Soit par an	8 760 €

La convention serait conclue pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2026, renouvelable par tacite reconduction deux fois, soit une durée totale maximale de trois ans.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20261109-74_11_2026-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Chacune des parties pourrait la résilier à tout moment moyennant un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
Vu les articles 1708 et suivants du Code civil relatifs au louage de choses ;
Vu le projet de convention de mise à disposition temporaire d'un local entre la commune d'Ouessant et La Poste ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service postal sur le territoire de la commune ;
Considérant que le tarif proposé est cohérent avec la nature du local, la surface pondérée mise à disposition et les services associés ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

• d'approuver la mise à disposition à La Poste du local de tri postal de l'aérogare d'Ouessant, avec cinq emplacements de stationnement et l'accès aux parties communes, pour une durée d'un an à compter du 1er novembre 2026, renouvelable tacitement deux fois.
• de fixer le loyer à 730 € par mois, charges comprises, soit 2 190 € par trimestre, payables d'avance, et 8 760 € par an.
•d'approuver les termes de la convention de mise à disposition temporaire annexée à la présente délibération.
• d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à son exécution.

contre	abstention	pour	Votants
0	0	15	15

Le secrétaire de séance,
Le conseiller municipal,
Christophe MONTFORT,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)